



Circulaire n° 15 DRC/10/11 du 07/3/2008

Objet: Rattachement de certains établissements sanitaires à des CHP gérés en SEGMA

Dans le cadre de la réforme hospitalière en cours, qui a pour objet de mettre à niveau les hôpitaux publics, notamment à travers le renforcement de leur autonomie financière et l'amélioration de leurs prestations, et afin de répondre à des impératifs d'efficacité dans leur gestion, il a été décidé, au titre de la loi des finances 2008, de rattacher de nouveaux hôpitaux locaux à des centres hospitaliers provinciaux gérés en mode de SEGMA.

La liste des hôpitaux locaux concernés par cette mesure, est annexée à la présente circulaire, et les opérations budgétaires qui en découlent prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2008.

Messieurs les délégués du ministère de la santé aux provinces et les directeurs des centres hospitaliers provinciaux concernés, sont chargés de l'application de la présente circulaire.

La Ministre de la Santé

Yasmina BADDOU

Ampliations :

- Monsieur le Secrétaire Général ;
- Monsieur l'Inspecteur Général ;
- Monsieur le Chef du Cabinet ;
- Madame et Messieurs les Directeurs de l'Administration Centrale ;
- Messieurs les Délégués du Ministère de la Santé aux Provinces de Nador, El Jadida, et El kelaa des Sraghnas ;
- Messieurs les Directeurs des Centres Hospitaliers provinciaux de Nador, d'El Jadida, et d'El kelaa des Sraghnas ;

Annexe à la circulaire n° *15*...du...*7/3/2008*..relative aux
hôpitaux locaux rattachés aux centres hospitaliers provinciaux
SEGMA au titre de l'année 2008

Provinces	Hôpitaux locaux	CHP de rattachement
Nador	Mohammed VI d'Alaroui	CHP de Nador
El kelaa des Sraghnas	La princesse lalla Khadija	CHP d' El kelaa des Sraghnas
El Jadida	Azemmour	CHP d' El Jadida

La Ministre de la Santé



Yasmina BADDOU